

IL FAUT RESPECTER LES PLATES-FORMES DE TRAVAIL ÉLÉVATRICES

Un travailleur a été grièvement blessé lorsqu'il enlevait un tuyau de chute verticale de 65 livres à l'aide d'une plate-forme de travail élévatrice. On abaissait le tuyau lorsqu'il est resté pris. Le travailleur se servait de la plate-forme afin de dégager le tuyau lorsque le tuyau a glissé et l'a frappé au visage. Il a perdu un œil et a dû subir une reconstruction de l'os malaire gauche.

Un travailleur a perdu la vie lorsque la plate-forme de travail élévatrice qu'il utilisait pour peindre un plafond a renversé. Il déplaçait l'appareil pour peindre à un différent endroit et l'un des pneus est passé dans un trou. L'appareil a renversé et le travailleur est tombé. Il a subi une blessure mortelle à la tête.

Un grand nombre des accidents associés aux plates-formes de travail élévatrices se produisent parce qu'on ne suit pas les règles de sécurité de base.

Mesures de prévention recommandées

- Assurer que les opérateurs sont bien formés et ont démontré qu'ils peuvent bien utiliser toutes les commandes.
- Toutes les plates-formes de travail élévatrices doivent être inspectées, mises à l'essai et entretenues conformément aux recommandations du fabricant et aux bulletins de sécurité.
- Utiliser la plate-forme de travail élévatrice qui convient au travail à effectuer.
- Ne pas contourner les dispositifs de sécurité et ne pas les utiliser quand ils sont défectueux.
- Vérifier le sol et les surfaces de plancher pour dépister tout danger comme des trous, des pentes et des obstructions. Ne pas conduire près de débarcadères, de trous ou de quais de chargement. Indiquer tout danger ou placer une barrière autour de celui-ci.
- Il faut utiliser des stabilisateurs comme des vérins de stabilité ou des essieux extensibles, ou autre moyen d'améliorer la stabilité, tel que le fabricant l'exige.
- La plate-forme de travail élévatrice ne doit pas être placée contre un autre objet afin de la stabiliser.
- Assurer que votre plate-forme de travail élévatrice est munie de détecteurs de basculement en parfait état de fonctionnement. Ne pas monter la plate-forme sur une pente ou une surface molle et ne pas monter ou descendre une pente lorsque la plate forme est élevée.
- La plate-forme de travail élévatrice ne doit pas être utilisée comme une grue à moins que le fabricant ait approuvé cet usage.
- L'opérateur doit maintenir la distance minimale d'approche sécuritaire des conducteurs sous tension en tout temps, et ce, conformément au paragraphe 289(1) du Règlement général 91-191 établi en vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.
- Les outils et les matériaux doivent être bien fixés et répartis également sur la plate-forme.
- Ne pas dépasser la charge nominale.
- Ne jamais grimper sur un garde-corps, et ne pas utiliser une échelle, une planche, une marche ou tout autre dispositif sur la plate-forme pour gagner de la hauteur.
- Mettre en œuvre un bon système de protection contre les chutes pour les opérateurs tel que l'exige le paragraphe 130(2) du Règlement général 91-191.

